



DIOCÈSE D'ÉVRY  
CORBEIL ESSONNES

L'Évêque

## **Communiqué sur la reprise des célébrations liturgiques suite au décret du Premier Ministre en date du 22 mai 2020**

Nous avons appris ce matin qu'un décret du Premier Ministre permettant la reprise des cérémonies religieuses avait été publié au Journal Officiel.

Vous trouverez ci-joint les préconisations faites ce jour pour le diocèse d'Évry.

**Lorsque toutes les conditions concernant l'aménagement de l'église, la régulation des flux, les gestes barrières et l'ensemble des consignes de nettoyage et de désinfection seront remplies, sera décidé en conscience par les responsables, du moment opportun pour reprendre les célébrations avec les fidèles dans chaque communauté paroissiale.**

Certains lieux décideront la reprise des célébrations dès ce dimanche, d'autres dans le courant de la semaine prochaine, d'autres encore pour la fête de la Pentecôte, chacun engageant sa responsabilité.

Nous sommes heureux de pouvoir nous rassembler à nouveau avec nos communautés paroissiales mais cet enthousiasme ne doit, en aucun cas, affaiblir notre vigilance et nos efforts pour contribuer à limiter la circulation du virus et assurer la protection sanitaire de tous.

Le préfet pourra après mise en demeure interdire l'ouverture ou ordonner la fermeture d'un lieu de culte si ces règles ne sont pas respectées.

Je sais pouvoir compter sur le sens de la responsabilité de ceux qui portent la responsabilité de communautés et les sens de la responsabilité de chacun.

A l'approche de la fête de Pentecôte que l'Esprit de conseil et de force nous tienne fermement dans la Foi, l'Espérance et la Charité

Cordialement

+ Michel PANSARD  
Évêque d'Évry – Corbeil – Essonnes